

Politique du

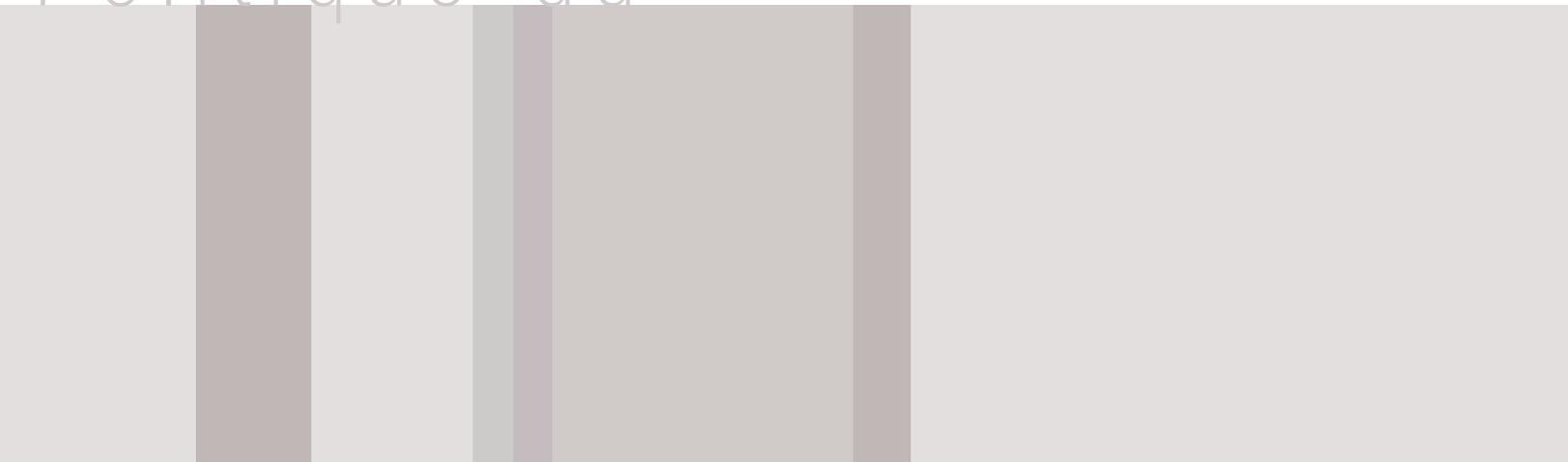


# PATRIMOINE





Politique du



**PATRIMOINE**



Chers concitoyens,  
Chères concitoyennes,

C'est avec une très grande fierté que la Ville de Québec présente aujourd'hui la Politique du patrimoine qui devrait guider ses pas au cours des prochaines années.

Consciente de la beauté du paysage qui l'entoure, de la richesse architecturale de plusieurs de ses bâtiments, de la trace toujours présente d'un passé, riche en événements de toute nature, la capitale de la province de Québec ne pouvait passer à côté de sa devise, « Je me souviens ». Il lui fallait absolument se souvenir.

En prenant la peine de rédiger un document né d'une recherche approfondie et d'une consultation intense, la Ville a toujours eu le sentiment de répondre aux besoins de ses citoyennes et citoyens et de refléter une part de leurs désirs.

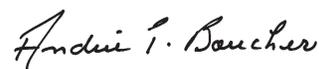
Si, il y a quelques décennies, la population ne manifestait pas toujours une grande considération pour sa richesse collective, aujourd'hui, le temps de ce laxisme est, en effet, révolu.

Les gens savent désormais que les lieux leur appartiennent et que l'image que projettent ces lieux, c'est aussi leur image. Ils la veulent donc belle, durable, susceptible de leur raconter la vie de ceux qui les ont précédés et façonnée de manière telle qu'elle pourra témoigner, un jour, de leurs propres ambitions.

En misant sur la beauté, depuis un certain nombre d'années, la Ville de Québec est loin d'avoir joué perdant. En augmentant encore la mise, elle s'assure, une fois pour toutes, de jouer gagnant. La politique du patrimoine constitue le meilleur instrument pour atteindre cet objectif.

À ceux et celles qui l'ont rendue possible, un sincère merci!

La mairesse de Québec,



**Andrée P. Boucher**

*NDLR: Ce message est publié à titre posthume. La Politique du patrimoine de la Ville de Québec a été élaborée et adoptée au cours du mandat de madame Andrée P. Boucher, à la mairie de Québec.*



Chère citoyenne,  
Cher citoyen,

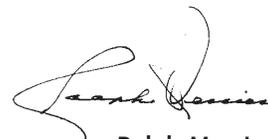
L'importance de préserver et d'enrichir le patrimoine de Québec est une préoccupation forte d'un large consensus chez les citoyens de la ville. Fréquemment, des gens issus de tous les milieux manifestent leur volonté d'agir pour la préservation de notre héritage commun.

C'est ainsi que la Ville a tenu à se doter d'une politique du patrimoine et d'un plan d'action triennal pour orienter ses actions et celles de la collectivité. Conséquemment, ces cadres d'intervention ont été élaborés en tenant compte des préoccupations des différents acteurs du milieu, comme de celles des citoyennes et citoyens des territoires de l'ensemble de la nouvelle ville.

D'ailleurs, ces derniers ont pu faire valoir leur opinion en déposant une vingtaine de mémoires lors des audiences publiques. Ces commentaires, qui ont enrichi les analyses d'experts dans le domaine, ont été d'une grande utilité afin de compléter la présente politique.

Nous tenons donc à remercier toutes les citoyennes et citoyens, les partenaires et les intervenants qui ont contribué à bonifier cette politique. Les présentes actions que nous proposons de mettre en place sont le fruit d'un important travail de collaboration, et c'est sûrement par cette même participation commune que sera assurée la préservation du précieux héritage patrimonial de Québec.

Les responsables des consultations publiques sur le projet de politique du patrimoine,



**Ralph Mercier,**

Conseiller municipal du district électoral  
de Charlesbourg-Centre  
Premier vice-président au comité exécutif



**Guy Perrault,**

Conseiller municipal du district électoral de Chauveau  
Membre du comité exécutif

## Table des matières

<b>1. Un bagage patrimonial d'une grande richesse</b>	<b>8</b>
<b>2. La politique du patrimoine, une nécessité</b>	<b>18</b>
2.1 Une démarche inscrite dans la durée	21
2.2 Une démarche tournée vers l'avenir	23
<b>3. La notion de patrimoine</b>	<b>26</b>
3.1 La définition du patrimoine	27
3.2 Les composantes	28
<b>4. Le cadre législatif</b>	<b>32</b>
<b>5. Le partage des responsabilités</b>	<b>36</b>
5.1 Les rôles de la Ville de Québec	37
5.2 La Ville et ses partenaires	38
<b>6. Les fondements</b>	<b>42</b>
6.1 Un élément créateur d'identité	43
6.2 Un héritage d'envergure nationale et internationale	43
6.3 Un aspect fondamental de la qualité de vie	44
6.4 Une responsabilité collectivement partagée	44
6.5 Un témoin de la diversité et de l'ouverture de la collectivité québécoise	46
6.6 Un appel à la participation citoyenne	46
6.7 Un important actif économique	46
6.8 Un axe de développement durable	47
<b>7. Les orientations</b>	<b>50</b>
7.1 Un patrimoine unique à gérer dans un contexte de développement durable	51
7.2 Une responsabilité partagée	55
7.3 Un développement continu des savoirs et de la sensibilité à la valeur patrimoniale	56
7.4 La nécessaire appropriation citoyenne	59
7.5 Un patrimoine diversifié à transmettre	63
7.6 Un levier de développement durable	64
<b>8. La stratégie de mise en œuvre</b>	<b>66</b>
8.1 Élaborer un plan d'action triennal	69
8.2 Consolider ou mettre en place des instances de suivi et de coordination	69
8.3 Favoriser l'appropriation de la politique par les diverses instances de la Ville et par les partenaires	70
<b>Les annexes</b>	<b>71</b>
Annexe 1. Les comités consultatifs	72
Annexe 2. Les séances d'information et les audiences publiques	73
Annexe 3. Les organismes et les personnes qui ont déposé un mémoire	74
Annexe 4. Bibliographie	75

U

n cadre naturel exceptionnel, un rude climat, de fortes racines françaises et catholiques, une position de place forte et de port de mer, une vocation de capitale coloniale de l'empire français en Amérique puis de capitale nationale du peuple québécois ainsi que l'apport culturel de trois peuples fondateurs ont contribué à forger l'identité de Québec. À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, Québec a su conserver des traits identitaires uniques en Amérique du Nord, des caractéristiques qui attirent chaque année huit millions de visiteurs et qui en font un haut lieu du tourisme international : sa culture francophone, son réseau de fortifications intact, son urbanisme français calqué sur sa topographie et teinté de romantisme britannique, ses milieux bâtis entrelacés de verdure ainsi que l'échelle humaine de ses quartiers. À l'approche du 400<sup>e</sup> anniversaire de fondation de la ville – qui fut le berceau de l'implantation française en Amérique et qui s'affirme aujourd'hui comme un centre administratif, institutionnel, technologique et culturel de première importance –, il importe, plus que jamais, non seulement de préserver les éléments de ce bagage patrimonial collectif, mais aussi d'en faire des repères durables qui serviront à orienter sa destinée.

Dans le contexte actuel de mondialisation, de nivellement culturel et de développement accéléré, la gestion de ce patrimoine collectif soulève des défis de plus en plus complexes. Aussi, la Ville de Québec a senti le besoin d'amorcer sur cette question une réflexion globale, qui a conduit à l'adoption d'une politique municipale du patrimoine. Cet outil, qui orientera

les actions de la Ville et de la collectivité dans ce domaine pour la prochaine décennie, doit, pour être opérationnel et crédible, susciter la mobilisation et l'adhésion des partenaires et de la communauté.

Afin de susciter cette nécessaire adhésion, la Ville a intégré à sa démarche de réflexion et de recherche des échanges approfondis avec divers groupes d'intervenants. Pour guider l'élaboration de la politique, elle a mis sur pied une équipe de travail assistée d'un comité de suivi ainsi qu'un comité scientifique consultatif composé de chercheurs universitaires. Parallèlement, différents acteurs ciblés ont été invités à faire connaître leur avis à l'occasion d'une série de rencontres. La Ville souhaitait obtenir l'opinion du plus grand nombre de spécialistes, notamment sur la notion de patrimoine, sur les rôles qu'elle doit jouer ainsi que sur les orientations à prendre pour gérer les ressources patrimoniales.

Le projet né de cette première étape a été présenté à la population de Québec, au cours de séances d'information. À l'occasion des audiences publiques qui ont suivi, en juin 2006, les partenaires, organismes, citoyennes et citoyens ont commenté les pistes d'action proposées et ciblées des priorités. Ces discussions ont permis à la Ville de bonifier le projet initial et de produire un plan d'action triennal, qui traduit les orientations proposées en gestes concrets tout en respectant le cadre budgétaire actuel de la Ville. La Politique du patrimoine de la Ville de Québec et son plan d'action constituent donc un projet collectif issu de l'intérêt des citoyennes et citoyens de Québec pour leur patrimoine collectif.

7



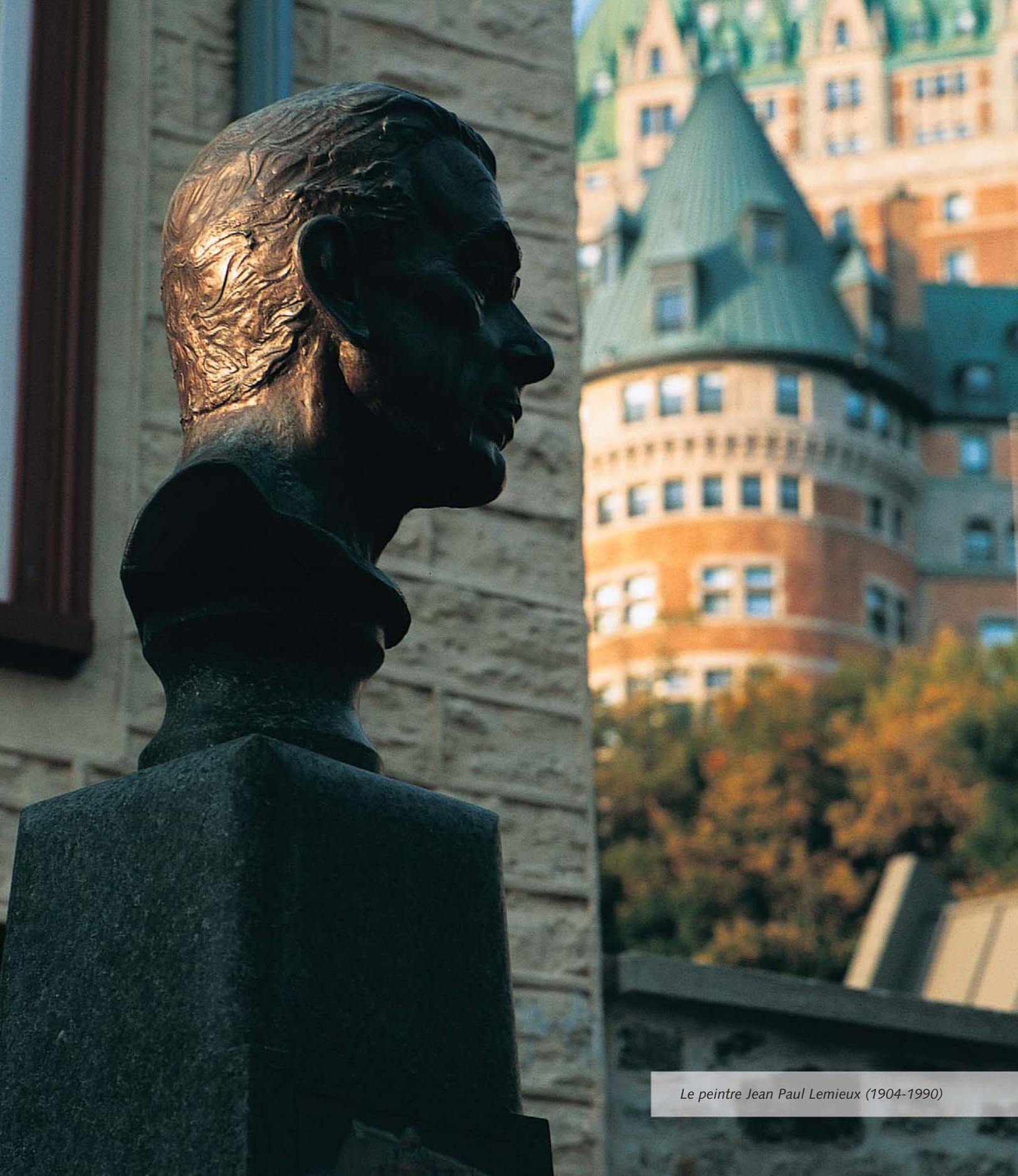
1. Un bagage patrimonial d'une grande richesse

Québec, c'est plusieurs richesses patrimoniales à la fois. C'est notamment...

■ Un patrimoine urbain unique :

- un site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco qui témoigne d'une étape significative de la colonisation des Amériques par les Européens;
- une place forte issue du génie militaire français et britannique, une ville coloniale fortifiée qui a préservé l'intégrité de ses murs et un réseau de fortifications complexe réparti sur son territoire;
- quatre arrondissements historiques classés par le gouvernement du Québec, regroupant près de 2 700 bâtiments, témoins de quatre siècles d'histoire et d'évolution;
- 106 sites ou bâtiments de grande valeur historique et artistique protégés en vertu de la Loi sur les biens culturels, répartis dans 7 arrondissements;
- environ 70 lieux et monuments désignés par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, répartis dans 5 arrondissements;
- huit concentrations anciennes, rurales ou urbaines, reconnues dans le Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD), issues des premiers noyaux de peuplement de l'agglomération;
- 20 voies-mères désignées dans le Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) dont le tracé subsiste encore aujourd'hui et qui ont canalisé, dès l'origine de la colonie, les échanges entre les divers noyaux de peuplement;
- une trame de rue et un parcellaire qui rappellent souvent l'histoire des premières concessions issues du régime seigneurial français;
- environ 800 sites archéologiques répertoriés à ce jour;
- des vestiges archéologiques d'intérêt majeur, fouillés et mis au jour, dont l'habitation de Champlain, l'îlot des Palais, le château Saint-Louis et le site Cartier-Roberval;

- des quais, ainsi que des vestiges de quais et de chantiers navals, qui traduisent l'importance de l'activité portuaire et de l'industrie maritime à Québec;
- un patrimoine religieux d'importance, comprenant plus de 70 églises qui ponctuent le paysage urbain de la ville et une soixantaine d'ensembles conventuels;
- une architecture vernaculaire aux caractéristiques uniques témoignant de l'adaptation rapide des premiers arrivants européens au climat et aux ressources du pays;
- des faubourgs anciens du XIX<sup>e</sup> siècle, des quartiers ouvriers du début du XX<sup>e</sup> siècle où se concentrent les maisons de deux ou trois étages dont les escaliers extérieurs modèlent souvent le paysage;
- un important héritage résidentiel bourgeois composé de maisons victoriennes et de villas néo-classiques;
- des édifices commerciaux, des grands magasins et des bâtiments industriels qui rappellent l'âge d'or du quartier de Saint-Roch;
- des quartiers habités, à échelle humaine, caractérisés par l'intégration des services et des commerces de proximité et par l'omniprésence de la verdure et des espaces publics;
- des banlieues de première génération qui témoignent de l'urbanisation massive et rapide qu'a connue la ville au XX<sup>e</sup> siècle, des changements imposés par l'automobile au paysage urbain;
- de nombreux édifices et ensembles civiques et administratifs associés au rôle de capitale assumé par la ville depuis sa fondation;
- des espaces publics et des places, agrémentés de monuments et d'œuvres d'art, qui ont été structurés et embellis au cours de plusieurs générations;
- des grands parcs, souvent chargés de souvenirs historiques, au couvert végétal mature, imbriqués au milieu urbain qu'ils viennent aérer.



*Le peintre Jean Paul Lemieux (1904-1990)*

■ Un cadre naturel d'intérêt :

- les falaises nord et sud du promontoire de Québec qui, dominées par le cap Diamant, forment sa silhouette reconnaissable entre toutes;
- le fleuve Saint-Laurent, unique au monde en raison de son envergure, de son hydrobiologie et de son important rôle socioéconomique;
- 40 kilomètres de berges fluviales fréquentées par une faune variée et par des oiseaux migrateurs dont le passage, chaque printemps et chaque automne, est célébré comme une fête;
- des plages fluviales, qui bordent les arrondissements de Beauport, de La Cité, de Sainte-Foy-Sillery et Laurentien, fréquentées depuis toujours par la population, mais malheureusement devenues trop souvent inaccessibles;
- 695 kilomètres de cours d'eau, dont quatre rivières importantes qui sillonnent son territoire du nord au sud avant de se déverser dans le Saint-Laurent et qui sont des corridors de verdure et de fraîcheur dans la ville;
- quelque 225 lacs dont les lacs des Roches, Saint-Augustin, Saint-Charles, Laberge, des Érables et du Délaissé;
- des forêts qui couvrent encore aujourd'hui près du tiers de son territoire;
- une soixantaine de parcs comportant des boisés urbains;
- 12 aires protégées, recouvrant près de 1 000 hectares, qui s'articulent autour de marais, de battures fluviales et d'accidents géographiques significatifs;
- des collines, des montagnes et des hauteurs marquées qui offrent des vues sur des paysages grandioses, naturels et humanisés, ainsi que sur le ciel étoilé;
- quelque 30 milieux humides composés de marais, de marécages et de tourbières, qui occupent plus de 4 % du territoire;
- deux écosystèmes forestiers exceptionnels reconnus en vertu de la Loi sur les forêts du Québec.

- Une importante richesse patrimoniale étudiée et mise en valeur :
    - une centaine de rapports de recherches archéologiques produits depuis 1980;
    - plus de 200 études sectorielles sur des éléments précis du patrimoine produites par la Ville de Québec depuis 1980;
    - des inventaires des bâtiments de ses arrondissements historiques reconnus, de ses quartiers centraux ainsi que d'une partie importante de ses concentrations anciennes;
    - un inventaire des milieux naturels d'intérêt;
    - un site Internet consacré au patrimoine en préparation;
    - des dizaines de publications « grand public » sous forme de volumes, de brochures et de dépliants;
    - des dizaines de panneaux d'interprétation sur l'histoire de la ville;
    - une imposante collection de plaques commémoratives et d'épigraphes (plus de 240) ainsi que des monuments et des statues (plus de 90);
  - 48 institutions muséales, dont 7 relèvent directement du gouvernement du Québec, 9 du gouvernement du Canada et 12 de la Ville; 5 de ces institutions ont une vocation artistique, 7 sont liées à la science et 36 traitent de patrimoine et d'histoire;
  - 3 laboratoires institutionnels de restauration.
- Des collections uniques :
    - 11 centres d'archives;
    - des fonds aux Archives de la Ville de Québec comprenant entre autres 3 kilomètres d'archives textuelles, 500 000 documents iconographiques et 300 000 feuilles de plan;
    - des collections ethnographiques, dont une collection de 180 récits de vie recueillis dans le cadre d'une collaboration entre la Ville de Québec et l'Université Laval;
    - une collection municipale de 9 760 objets muséologiques provenant des 11 municipalités qui forment aujourd'hui la nouvelle ville de Québec;

- d'importantes collections archéologiques, dont celle de Place-Royale – une collection classée par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine –, qui à elle seule comprend 12 000 objets;
  - d'importantes réserves muséologiques et archéologiques, dont 2 sont de responsabilité municipale.
- Des traditions, un art de vivre et des savoir-faire transmis et continuellement enrichis :
- des traditions issues des peuples fondateurs, de leurs milieux urbains et ruraux, transformées par le climat, le rythme des saisons, le contexte naturel, social et économique, les événements, les croyances religieuses, les influences venues d'ailleurs et qui, nourries par les courants actuels, sont en constante évolution;
  - des savoir-faire et des techniques traditionnels encore présents dans l'économie;
  - une vie urbaine riche, favorisée par la qualité des milieux urbains qui ont conservé une échelle humaine sur l'ensemble du territoire.
- Une participation marquée à la vie culturelle :
- la tenue de multiples activités de sensibilisation et de diffusion destinées à un « grand public » et offertes entre autres par la Ville de Québec, les institutions muséales et les organismes intéressés par le patrimoine;
  - des activités éducatives visant la sensibilisation du public scolaire;
  - des manifestations et des festivités calquées sur le rythme des saisons, inspirées par des traditions millénaires, adaptées au caractère des lieux et célébrées chaque année avec ferveur par la population – la Saint-Jean-Baptiste, le Festival d'été, les Fêtes de la Nouvelle-France, le Carnaval de Québec, les Grands Feux, etc.;
  - plus d'une trentaine de sociétés et d'organismes qui portent un intérêt particulier au patrimoine, à l'histoire ou à la généalogie et dont les activités rassemblent des milliers de citoyennes et citoyens.



*Musiciens de la rue pendant le Festival d'été*



*La chapelle de la Maison Mère-Mallet*

- Des traditions administratives originales et uniques :
  - une commission d'urbanisme et de conservation qui détient, depuis 1928, des pouvoirs décisionnels uniques et puissants, en vertu de la Charte de la Ville, en matière de contrôle des interventions sur l'architecture des bâtiments et sur l'intégration en milieu urbain;
  - le comité consultatif du Vieux-Québec, formé de citoyennes, de citoyens et de commerçants du quartier, consulté par les autorités sur toutes les questions d'urbanisme, de transport et de qualité de vie à l'intérieur du quartier historique;
  - un comité de concertation sur le patrimoine religieux créé à l'initiative de la Ville et qui réunit autour d'une même table des représentants de l'archevêché catholique, des fabriques, de l'église anglicane, des communautés religieuses, du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et de la Commission de la capitale nationale du Québec;
  - un comité de concertation sur le patrimoine de Québec qui réunit les intervenants de la Ville, du Québec et du Canada engagés dans la mise en valeur du patrimoine bâti de Québec;
  - un comité de gestion et un comité de direction de l'Entente de développement culturel de Québec auquel participent des représentants de la Ville engagés dans la gestion du patrimoine bâti et culturel de même que des représentants du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec.



## 2. La politique du patrimoine, une nécessité

L'héritage patrimonial de Québec a été forgé par l'apport culturel de trois peuples fondateurs. Il témoigne d'abord de la présence amérindienne.

Ayant occupé le sol bien avant l'arrivée des Européens, les Amérindiens y demeurent encore bien représentés par la communauté huronne-wendate. Le patrimoine de la ville s'est aussi enrichi de plus de quatre siècles de présence francophone et britannique ainsi que des apports successifs des autres communautés venues s'installer plus récemment. Sa position de place forte et d'avant-poste stratégique a marqué et structuré son paysage et a contribué à forger sa silhouette unique, reconnaissable entre toutes. Son rôle de capitale religieuse, politique et militaire, sous les régimes français et britannique, a influencé de façon marquante sa forme urbaine, sa culture et ses traditions. La ferveur religieuse catholique de même que l'engagement et le dévouement de son clergé ont contribué à établir l'image de la ville et à influencer la personnalité de sa population. Une société agricole, issue du régime seigneurial français, s'est adaptée à son rude climat, en a défriché le territoire et habité l'espace, désormais marqué de son empreinte. Les traditions s'y sont perpétuées, enrichies par celles de nouveaux arrivants. Le développement industriel et la croissance économique nord-américaine des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles ont amené

l'urbanisation rapide de son territoire, l'aménagement de grands secteurs industriels et commerciaux, la construction de réseaux complexes de transport de ressources naturelles, humaines et énergétiques.

Le patrimoine de Québec, issu de toutes ces contributions, constitue un héritage dont les citoyennes et citoyens reconnaissent la valeur et dont ils sont fiers. C'est d'ailleurs grâce à leur vigilance et à leurs efforts continus qu'il a pu être préservé, mis en valeur et reconnu au Québec et au Canada. Depuis l'inscription de la ville sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, en 1985, cette reconnaissance s'étend aussi dans le monde entier.

Pour sa part, la Ville de Québec, consciente de sa responsabilité, a développé, au cours des 30 dernières années et en concertation avec ses partenaires, une action conséquente et une expertise reconnue en matière de gestion du patrimoine. En 2003, l'attribution du prix Prince-de-Galles, un hommage remis à une municipalité canadienne dont la gestion du patrimoine bâti est exemplaire, a confirmé son rôle de leader en ce domaine. À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, elle souhaite maintenant faire le bilan de ses gestes et les réorienter pour relever les défis de l'avenir.



*Jeune retouchant le portail d'entrée du Séminaire de Québec*

## 2.1 Une démarche inscrite dans la durée

La qualité exceptionnelle du patrimoine de Québec préservé et transmis jusqu'à maintenant est d'abord redevable aux initiatives d'individus éclairés qui ont pris conscience de sa valeur dès le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle. Le gouverneur général du Canada, Lord Dufferin, a été l'un des pionniers en la matière. Au cours des années 1870, il a entrepris de sauvegarder et de mettre en valeur les fortifications de Québec, cet ensemble unique en Amérique du Nord qui confère à Québec son caractère propre. À la même époque, Faucher de Saint-Maurice procédait à des fouilles archéologiques sur le site du collège des Jésuites, demandant dans son rapport l'adoption d'une loi pour préserver « les antiquités ».

À ces efforts s'ajoutent ceux du clergé et des communautés religieuses, qui nous ont légué des ensembles conventuels et paroissiaux d'une grande qualité urbaine et architecturale. Par leur présence permanente, ils ont non seulement contribué à protéger et à perpétuer la culture française et ses traditions, mais aussi assemblé une quantité considérable d'archives ainsi que des collections artistiques et scientifiques exceptionnelles.

Cet intérêt pour la protection de l'héritage du passé a aussi préoccupé très tôt les administrations gouvernementales. Dès 1928, une loi du gouvernement du Québec a doté la Ville d'une commission d'urbanisme et de conservation décisionnelle et dotée d'un pouvoir discrétionnaire

pour contrôler les interventions sur le domaine bâti. Ce pouvoir, accordé à la seule Ville de Québec, constitue une reconnaissance du caractère unique de son patrimoine urbain. En 1963 et 1964, le ministère québécois des Affaires culturelles a désigné quatre arrondissements historiques dans les limites actuelles de la ville : Beauport, Charlesbourg, Sillery et Vieux-Québec. Des chantiers patrimoniaux imposants ont été lancés par les gouvernements du Québec et du Canada au cours des années 60 et 70, notamment à la place Royale et au parc de l'Artillerie. En 1970, la Ville de Québec a pris l'initiative de déposer le premier concept général de réaménagement du Vieux-Québec et de développer son expertise en matière de patrimoine. En 1979, elle a créé la division du Vieux-Québec et du patrimoine et signé, avec le ministère des Affaires culturelles de l'époque, une première entente quinquennale pour la mise en valeur des biens culturels.

Depuis, la Ville a multiplié et diversifié ses actions. Elle a consolidé son expertise en matière de patrimoine aménagement de l'espace public, de consolidation et de protection des éléments naturels de son paysage. Elle a, en partenariat avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, mis sur pied, dans tous ses arrondissements historiques, un programme d'aide à la rénovation afin de préserver les techniques de construction traditionnelles et les caractéristiques architecturales des bâtiments.

Elle a étendu son action à tous ses quartiers anciens et, depuis les regroupements municipaux en 2002, à tous ses noyaux urbains et villageois riches d'histoire et de constructions anciennes. Elle s'est donné les moyens de diffuser massivement les nouvelles connaissances par des publications et des programmes d'interprétation structurés. En collaboration avec l'Université Laval, elle a recueilli quelque 180 récits de vie qui témoignent des usages, des coutumes et des valeurs de sa société. Elle a également pris des mesures pour gérer ses propres collections d'archéologie, d'art et d'archives.

L'administration municipale a aussi innové en matière de réglementation d'urbanisme, particulièrement en ce qui a trait au contrôle des usages et des fonctions dans les secteurs patrimoniaux afin qu'ils demeurent des quartiers vivants et habités. Dans cette foulée, afin de consolider la fonction résidentielle à l'intérieur des limites de l'arrondissement historique de Québec, elle a instauré, à la fin des années 80, de concert avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, un programme d'aide financière favorisant la construction de nouveaux logements et le recyclage, à des fins résidentielles, de bâtiments désaffectés.

Afin de mieux protéger des éléments importants du patrimoine culturel et naturel, elle s'est engagée directement dans des actions

de sauvetage en acquérant des propriétés et des ensembles menacés. Elle s'est investi dans la protection des principaux caractères géophysiques de Québec : elle a mis sur pied un programme musclé pour la consolidation des falaises et a sollicité le partenariat des gouvernements du Québec et du Canada pour reverdir les berges du fleuve et de la rivière Saint-Charles et les rendre à nouveau accessibles à la population.

Dans le domaine du patrimoine religieux, la Ville a instauré un comité de concertation regroupant les acteurs qui interviennent dans sa gestion et elle a convoqué en 1997 un colloque sur l'avenir des églises, le premier du genre au Québec. Elle a, depuis, fait de ce délicat dossier une de ses priorités en matière de patrimoine. À l'échelle internationale, elle a également joué un rôle de leader en fondant, en 1990, l'Organisation des villes du patrimoine mondial, dont elle accueille le siège social.

Québec reconnaît et soutient la nécessaire participation de la communauté à la protection de son héritage collectif. Depuis 1987, un concours – connu aujourd'hui sous le nom de Mérites d'architecture de Québec – souligne et valorise la contribution des citoyennes et citoyens à la réalisation d'une architecture de qualité et à la préservation du milieu bâti. Dès la fin des années 70, la Ville a suscité et encouragé l'engagement de sa population dans la protection

Québec reconnaît et soutient la nécessaire participation de la communauté à la protection de son héritage collectif

de son milieu urbain en mettant en place des instances consultatives structurées et en collaborant avec les organismes de promotion et de sauvegarde du patrimoine. Notamment, dans l'arrondissement historique de Québec, elle a constitué, dès 1977, un comité consultatif dont elle sollicite l'avis sur toutes les questions relatives à la circulation, à l'urbanisme et au contrôle des fonctions urbaines à l'intérieur du quartier. Ce comité travaille, de concert avec le milieu, à préserver l'équilibre, toujours menacé, entre la vie de quartier et le développement de l'industrie touristique.

À l'aube du troisième millénaire, la Ville sait que, malgré les efforts déployés, des problématiques de taille ne sont pas encore pleinement solutionnées et qu'elle devra rapidement s'y attarder : la préservation de la vie de quartier et notamment de l'habitation et des services connexes dans les secteurs où se développent l'industrie touristique, la gestion du patrimoine religieux, autant pour les lieux de culte que pour les grandes propriétés conventuelles, la reconnaissance et la préservation du patrimoine de proximité encore trop négligé, la question de l'évolution de certains ensembles exceptionnels tels la place Royale et les grandes propriétés de Sillery ou, encore, la gestion des collections archéologiques de la Ville. Ce sont de nouveaux défis auxquels elle compte s'attarder en priorité.

## 2.2 Une démarche tournée vers l'avenir

La Politique du patrimoine ne marque donc pas le début de l'intervention municipale dans ce domaine. Mais elle s'impose, à l'aube du nouveau siècle, dans un contexte où il importe de faire le point, de déterminer des priorités et de développer des outils pour faire face aux nouveaux enjeux liés à la gestion du patrimoine.

C'est que les villes jouent un rôle important dans le domaine de la culture et du patrimoine. Jugées à même de mieux connaître et préserver leur patrimoine culturel, les collectivités locales sont appelées à le prendre en charge de façon accrue. Aussi, les responsabilités déléguées aux villes, en matière de planification, d'aménagement et d'urbanisme, les amènent à intervenir dans des domaines qui touchent directement la gestion du patrimoine. Consciente des implications de ces responsabilités, la Ville de Québec a donc ressenti le besoin, comme quelques autres villes pionnières au Québec et dans le monde, d'élaborer une politique du patrimoine pour encadrer et orienter ses actions.

La notion du patrimoine collectif a considérablement évolué au cours des dernières décennies. D'abord assimilée au patrimoine bâti, la définition du patrimoine s'est étendue aux composantes du patrimoine naturel, mobilier et immatériel, et celles-ci ont pris place dans les préoccupations collectives. Cette notion s'est aussi élargie dans un autre sens, au-delà du patrimoine officiellement reconnu. Ainsi, en considérant le patrimoine bâti, on est passé d'une conception du monument historique isolé, limitée à un bâtiment ou à un site restreint, faisant l'objet d'une reconnaissance officielle et qui doit être préservé dans son intégralité comme un objet de musée, à des notions de patrimoine urbain et paysager qui doit continuer à évoluer et à s'enrichir. Cet élargissement de la notion de patrimoine lie désormais la notion de gestion du patrimoine bâti et celle du territoire. Les modes de gestion du patrimoine doivent donc s'adapter à cette évolution de la notion et les gestes à poser doivent être repensés. L'acquisition de nouvelles connaissances et la recherche de nouvelles façons de faire s'avèrent, dans ce contexte, une priorité. Cela demande réflexion.

On reconnaît aussi de plus en plus l'importance du rôle du patrimoine dans la vie et dans le développement de la collectivité. Créateur d'identité, le bagage patrimonial collectif est un facteur de cohésion sociale et il contribue de

manière évidente à la diversité des cultures. Sa préservation est donc liée à celle de la diversité culturelle, ce qui en fait un enjeu international d'actualité. De plus, la reconnaissance récente de l'apport de la culture, et par conséquent du patrimoine, au développement économique et social des villes renforce l'intérêt porté à sa protection et à sa mise en valeur. Dans cette optique, la nécessité de transmettre convenablement cette ressource essentielle aux générations futures nécessite une réflexion qui doit conduire à un plan d'action concerté.

Enfin, dans le contexte particulier de Québec, la création de la nouvelle ville en 2002 constitue un moment privilégié pour l'administration municipale pour faire le point et harmoniser les diverses pratiques en cours en matière de patrimoine dans l'ensemble des territoires nouvellement intégrés. La Politique du patrimoine permettra aux membres de l'administration municipale, aux élus, à la population et aux partenaires de proposer une vision commune. Elle assurera la cohérence et la continuité des gestes à poser. Cadre de référence des interventions dans ce domaine pour plusieurs années, elle s'inscrit dans la continuité des autres exercices de planification stratégique déjà réalisés par la Ville : le Plan stratégique de développement (2004), la Politique culturelle (2004) et le Plan directeur d'aménagement et de développement (2005).



*Vue sur le fleuve Saint-Laurent du Vieux-Québec*



### 3. La notion de patrimoine

### 3.1 La définition du patrimoine

La notion de patrimoine couvre aujourd'hui un éventail de plus en plus large de composantes : lieux, bâtiments, monuments, objets, traces, documents, traditions, savoir-faire. Sa reconnaissance, sa préservation et son appropriation font aussi plus largement appel à la collectivité et nécessitent des actions de plus en plus diversifiées. L'évocation des diverses composantes du bagage patrimonial de la ville de Québec, de l'importante contribution de sa collectivité à son enrichissement et des gestes instigués par la Ville et par sa population pour sa transmission et sa préservation témoignent de l'évolution et de l'enrichissement de cette notion.

Cette préoccupation, portée non seulement à la sauvegarde de lieux et de monuments, mais à tout ce qui constitue leur environnement matériel et immatériel, est d'ailleurs partagée à l'échelle planétaire tel qu'en témoignent les plus récentes chartes, déclarations ou conventions des organismes internationaux voués, sous l'égide de l'Unesco, à la conservation du patrimoine. La participation de la collectivité à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine et sa reconnaissance comme fondement de la culture et de l'identité y sont des thèmes récurrents.

Un survol de ces documents, depuis la Charte d'Athènes de 1931 jusqu'à celle de Xian en 2005, permet de mesurer l'enrichissement de la notion de patrimoine. Au Québec, plus précisément, la Déclaration de Deschambault, rédigée en 1982 par le Conseil des monuments et sites du Québec, relève les particularités culturelles québécoises, confirme la notion élargie de patrimoine et place le citoyen au cœur du processus de conservation et de mise en valeur du patrimoine.

Aux fins de la présente politique, la Ville de Québec fait sienne la définition du patrimoine proposée par la Commission des biens culturels du Québec en 2004 :

*« Le patrimoine est constitué de tout objet ou ensemble, matériel ou immatériel, chargé de significations reconnues, approprié et transmis collectivement. »*

Cette définition implique que le patrimoine est transmis par la communauté et préservé pour l'avenir qu'il contribue à façonner. Elle évoque le partage et sollicite l'ensemble de la société, qui doit faire les efforts nécessaires pour le connaître, le protéger, le conserver, le mettre en valeur, se l'approprier, le partager, l'enrichir à chaque génération et le transmettre. Elle inscrit le patrimoine dans des perspectives mémorielles.

Héritage porteur des valeurs passées, enrichi au fil du temps par divers apports culturels, ce legs prend ainsi sens de « pédagogie du présent pour l'avenir », car il fonde les sentiments d'appartenance et d'identité.

### 3.2 Les composantes

Dans la Politique du patrimoine, la Ville de Québec veut prendre en compte toutes les facettes du patrimoine sous-tendues par cette définition. Elle en propose la description suivante :

#### ■ Le patrimoine naturel

Le patrimoine naturel englobe l'ensemble des composantes ou des ensembles naturels constitués par des formations physiques, géologiques, biologiques et hydrographiques ou par des concentrations de telles formations. Il peut contenir également des aires naturelles (marais, forêts anciennes, etc.), qu'elles soient protégées ou non.

#### ■ Le patrimoine immobilier

Le patrimoine immobilier comprend les éléments du paysage, les bâtiments ou les ouvrages fixés au sol qui témoignent de la façon dont une communauté s'est adaptée à son environnement et y a exploité les ressources. Il inclut notamment :

- le cadre bâti, à savoir des monuments, des bâtiments, des ensembles urbains ou ruraux, des quartiers, des ouvrages militaires et de génie, ainsi que des éléments du domaine public collectif tels des places et des parcs;
- la forme urbaine, la trame des rues, les systèmes routiers et les plans cadastraux, les parcelles hérités;
- les paysages naturels et humanisés, qui sont des ensembles et des sites aménagés témoignant des relations historiques entre la collectivité, ses activités et son lieu d'établissement. Les perspectives visuelles et les panoramas y figurent également;
- les sites archéologiques.



*L'édifice Price*



*La fontaine de Tourny, face à l'hôtel du Parlement*

### ■ Le patrimoine mobilier

Le patrimoine mobilier est constitué d'éléments matériels ou de collections non fixes : objets, artefacts, productions artistiques ou documents d'archives par exemple. Le patrimoine mobilier comprend :

- les collections archivistiques, artistiques, archéologiques, ethnologiques, historiques ou scientifiques;
- les biens tels que certains éléments de mobilier urbain;
- l'art public, soit l'ensemble des œuvres d'art situées dans des lieux urbains, qu'elles soient commémoratives ou non.

### ■ Le patrimoine immatériel

Le patrimoine immatériel couvre :

- le patrimoine ethnologique, constitué de l'ensemble des connaissances et des savoir-faire se rattachant à la vie en société, transmis et actualisé principalement par l'apprentissage, par le témoignage ou par l'imitation. Il comprend notamment les traditions et les expressions orales (récits de vie, contes et légendes), les expressions musicales (chanson, danse et musique traditionnelles), les savoir-faire liés aux activités traditionnelles et les pratiques culturelles (pratiques urbaines, rites et rituels, us et coutumes);
- les pratiques mémorielles qui englobent la généalogie, la toponymie et la commémoration.



## 4. Le cadre législatif

**E**n matière de patrimoine, la Ville de Québec a des compétences et des pouvoirs multiples. Le gouvernement du Québec a circonscrit les modalités d'intervention qu'il délègue à la Ville en cette matière au moyen de différentes lois et a défini son champ de responsabilité. C'est à l'intérieur de ce cadre légal que s'inscrit la Politique du patrimoine et c'est à partir des pouvoirs qui lui sont conférés que la Ville pourra poser des gestes pour la mettre en œuvre.

■ **La Loi sur les cités et villes**  
(LRQ, chap. C-19)

Elle détermine les pouvoirs et compétences de l'ensemble des villes au Québec.

■ **La Charte de la Ville de Québec**  
(LRQ, chap. C-115)

Elle établit les pouvoirs et les champs de compétence propres à la Ville de Québec.

■ **La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme**  
(LRQ, chap. A-19)

Cette loi donne le pouvoir de planifier et de régir l'aménagement et le développement du

territoire des villes, notamment, par l'élaboration de différents outils :

- schéma d'aménagement;
- plan d'urbanisme, appelé Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) à Québec;
- programme particulier d'urbanisme (PPU);
- divers règlements d'urbanisme (zonage, plans d'aménagement d'ensemble (PAE), plans d'intégration des interventions architecturales (PIIA), lotissement, construction, etc.).

Les orientations choisies et les gestes posés par la Ville en vertu de cette loi sont déterminants pour l'avenir du patrimoine architectural et urbain ainsi que pour celui des paysages et, bien que cette loi n'ait pas directement pour objet la gestion du patrimoine bâti, la Ville y puise les principaux pouvoirs qui peuvent assurer la protection des caractéristiques identitaires de la ville, celles qui font qu'elle est reconnaissable entre toutes, tout en permettant les transformations nécessaires à son évolution.

- La Loi sur les biens culturels (LRQ, chap. B-4)

Elle permet au gouvernement du Québec et aux villes d'attribuer des statuts de protection à des biens patrimoniaux et d'assujettir leurs propriétaires à des mesures de contrôle.

- La Loi sur la conservation du patrimoine naturel (LRQ, chap. C-61.01)

Elle permet de sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité du patrimoine naturel du Québec par des mesures de protection des éléments des milieux naturels.

- La Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chap. Q-2)

Elle permet d'exiger des études d'impact et des mesures de protection de l'environnement, notamment à l'égard de milieux bâtis et naturels et du patrimoine archéologique.

- La Loi sur le bâtiment (LRQ, chap. B-1.1), le Code de construction (LRQ, chap. B-1.1, r.0.01.01)

Ils visent à contrôler la qualité des travaux de construction dans une perspective de sécurité du public. Les normes qu'ils édictent doivent être prises en compte lors de l'émission, par la Ville, de permis de construction. Certaines d'entre elles peuvent avoir un effet notable sur la mise en valeur et la protection d'immeubles patrimoniaux.

- La Loi sur les archives (LRQ, chap. A-21.1)

Cette loi oblige la Ville à adopter une politique de gestion de ses documents et à tenir à jour un calendrier de conservation.

- La Loi sur les inhumations et les exhumations (LRQ, chap. I-11)

Cette loi prévoit des procédures particulières lors d'inhumations et d'exhumations ainsi que des règles ayant trait au respect des sépultures anciennes. Elle a, ainsi, une incidence sur les pratiques en archéologie.

D'autres lois, notamment fédérales, complètent l'action patrimoniale de manière générale sur le territoire de la ville de Québec. Parmi elles, on compte :

- la Loi sur les lieux et monuments historiques (chap. H-4);
- la Loi sur l'Agence Parcs Canada (1998, chap. 31);
- la Loi sur l'exportation et l'importation des biens culturels.



*La place d'Armes en 1897*



## 5. Le partage des responsabilités

## 5.1 Les rôles de la Ville de Québec

L'emprise inégale de la Ville sur les composantes du patrimoine ainsi que l'évolution des préoccupations et des valeurs de la collectivité l'amènent à remplir plusieurs rôles en matière de patrimoine. Voici les principaux :

### ■ Promouvoir le patrimoine comme un actif commun

À titre d'agente de développement, la Ville mobilise l'ensemble des acteurs de son territoire en vue d'une action concertée en matière de patrimoine. Sa proximité avec les citoyennes et citoyens qu'elle représente et les pouvoirs qui lui sont accordés lui confèrent la légitimité nécessaire pour dégager, de concert avec eux, une vision commune.

En vertu de cette responsabilité, elle doit :

- élaborer les politiques sectorielles et les programmes nécessaires;
- promouvoir une action concertée de tous les intervenants en matière de patrimoine;
- représenter et défendre, auprès des paliers de gouvernement ainsi que sur la scène internationale, les intérêts patrimoniaux de la collectivité québécoise.

### ■ Gérer ses propriétés

La Ville intervient sur les biens qu'elle possède : bâtiments patrimoniaux, milieux naturels, lieux de diffusion, collections, etc. De plus, elle est

responsable de l'aménagement et de l'entretien de l'espace public collectif dont elle est propriétaire. En ces matières, la Ville est appelée à agir de façon à être un modèle.

### ■ Régir le territoire

La Ville doit définir l'ensemble des orientations, des réglementations et des programmes propres à favoriser le développement harmonieux de son territoire. Cette responsabilité de planifier et de gérer le développement physique de la ville au nom de la collectivité est lourde de conséquences pour l'avenir du patrimoine bâti. Les actions découlant de cette responsabilité, qui sont coordonnées et gérées par les arrondissements, l'émission des permis, le contrôle des interventions sur les bâtiments et le suivi de la réglementation, ont une incidence indéniable sur la protection et l'évolution des patrimoines bâti et naturel. Conséquemment, cette responsabilité confère aux arrondissements un rôle de premier plan en ce domaine.

En vertu de cette responsabilité, la Ville doit :

- encadrer son action par une planification d'ensemble;
- définir le cadre réglementaire;
- émettre des permis de construction;
- veiller à l'application des normes et règlements et accomplir les actions de contrôle que cela nécessite;

- élaborer et appliquer des programmes de restauration architecturale et urbaine;
  - sensibiliser les propriétaires et les informer des interventions à privilégier sur leur propriété.
- **Rassembler** la collectivité autour d'objectifs partagés
- La Ville joue également un rôle d'agent rassembleur afin de créer la synergie essentielle à la préservation et à la transmission de l'héritage commun. Elle intervient indirectement au moyen d'ententes avec ses partenaires (ministères, institutions et organismes, entre autres) ainsi que par le soutien qu'elle apporte au milieu en appuyant, en encadrant ou en stimulant ses initiatives.
- À ce titre, elle a la responsabilité :
- de sensibiliser et de mobiliser les partenaires ainsi que les citoyennes et citoyens pour qu'ils participent à l'effort commun;
  - de favoriser l'accroissement de la qualité des interventions par le développement et la diffusion des connaissances et par l'organisation d'événements de reconnaissance;
  - de soutenir et de conseiller les partenaires ainsi que les citoyennes et citoyens dans leurs interventions;
- d'encourager les partenariats et la mise en réseau;
  - de favoriser l'intégration du patrimoine dans la vie culturelle.

## 5.2 La Ville et ses partenaires

L'appropriation et la mise en œuvre de la Politique du patrimoine sollicitent d'abord la participation de la Ville et de l'ensemble de ses composantes administratives, qu'il s'agisse des services communs, des arrondissements ou des organismes paramunicipaux. Les instances consultatives ou décisionnelles seront appelées à participer à la gestion courante des interventions sur le patrimoine.

Or, pour mener à bien l'action en matière de patrimoine, ce qu'elle ne peut réussir seule, la Ville compte sur l'ensemble de ses partenaires externes. Elle souhaite partager avec eux les responsabilités et travailler en complémentarité vers un objectif commun.

Acteurs de premier plan dans la conservation, la transmission et l'appropriation de l'héritage patrimonial collectif, **les citoyennes et citoyens** sont particulièrement concernés et sollicités par cette politique. Ils seront appelés, dans les gestes qu'ils posent quotidiennement, à jouer un rôle important dans sa mise en œuvre. De même, les propriétaires immobiliers ont à préserver

La Ville souhaite partager les responsabilités avec ses partenaires externes et travailler en complémentarité vers un objectif commun



*La porte Saint-Louis*



*La rivière Beauport*

et à améliorer leur part de cet héritage, afin de la transmettre de façon substantielle aux générations futures. Un devoir similaire incombe aux milieux de la construction, des affaires et du tourisme, comme aux artisans et artisans, professionnelles et professionnels : leurs interventions et leurs pratiques responsables sont une garantie pour la préservation du patrimoine.

La Ville compte aussi sur l'appui de **ses partenaires gouvernementaux, institutionnels et privés**, qu'elle entend mobiliser pour faire de la politique un outil commun. Certains partenaires gouvernementaux jouent un rôle de premier plan dans la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine de la Ville. Parmi eux sont directement interpellés plusieurs ministères du Québec, dont le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et celui du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ainsi que de nombreux organismes de l'État, comme la Commission des biens culturels, la Commission de la capitale nationale du Québec, la Société immobilière du Québec, la Société d'habitation, la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) de même que la Régie du bâtiment.

Du côté du gouvernement fédéral, l'Agence Parcs Canada, la Commission des champs de bataille nationaux du Canada, le ministère de la Défense nationale, celui des Travaux publics ainsi que l'Administration portuaire de Québec sont des partenaires incontournables. Enfin, la Ville se doit

d'échanger et de partager avec la Communauté métropolitaine de Québec sur des enjeux communs, qui touchent notamment la protection du patrimoine bâti, des berges du fleuve et des paysages.

La Ville de Québec s'appuie également sur des liens établis de longue date avec **le milieu de la recherche et de l'enseignement**. Des ententes avec plusieurs facultés de l'Université Laval et institutions d'enseignement collégial en témoignent. Les sociétés d'histoire et les associations de protection jouent aussi un rôle de premier plan en matière de patrimoine et, en conséquence, constituent des partenaires de choix pour la Ville.

La Ville ne peut se passer de **la collaboration des autorités religieuses** dans le délicat dossier du patrimoine religieux ni de **la coopération des musées et des centres d'interprétation** pour la diffusion des valeurs patrimoniales et culturelles. Elle sollicite **les designers, les concepteurs, le monde des affaires et les entrepreneurs** afin qu'ils s'inspirent des ressources qu'offrent nos traditions et nos savoir-faire pour la conception des produits offerts à leur clientèle. Elle invite l'industrie culturelle – notamment les promoteurs de manifestations spéciales soutenues par la Ville – à poursuivre l'intégration de la dimension patrimoniale à sa production. Enfin, la Ville compte sur **les médias** : elle les invite à continuer de sensibiliser la population à la valeur de son patrimoine au moyen d'activités de diffusion et de promotion.



## 6. Les fondements



La Politique du patrimoine de la Ville de Québec s'appuie sur huit fondements qui détermineront et inspireront les gestes qu'elle posera dans ce domaine, ainsi que ceux de ses partenaires, au cours des prochaines années.

### 6.1 Un élément créateur d'identité

Le patrimoine de Québec témoigne de la façon dont la communauté s'est implantée sur le territoire, a interagi avec son rude climat et son environnement particulier pour s'y adapter et survivre. Ce bagage de composantes héritées et assimilées transpire de façon constante dans les gestes quotidiens ainsi que dans les productions culturelles et artistiques de sa communauté. Il jette les bases de l'image particulière de Québec aux yeux du monde. Cet héritage doit subsister, mais aussi évoluer et s'enrichir de façon originale et distinctive. Afin de permettre cette nécessaire évolution, on doit définir correctement, pour les protéger et les transmettre, les caractéristiques essentielles qui confèrent à la Ville de Québec son identité reconnaissable entre toutes, qui en font un lieu unique.

### 6.2 Un héritage d'envergure nationale et internationale

Le patrimoine de Québec constitue un héritage dont l'intérêt dépasse la communauté locale. Il témoigne non seulement de l'adaptation d'une population à un lieu précis, mais aussi du peuplement et du développement des Amériques. Le rôle de Québec dans l'histoire de l'humanité est inscrit dans la fibre même de la ville, à la fois berceau de l'implantation française permanente en Amérique du Nord, capitale de la nation québécoise, place forte et ville fortifiée.

Cette richesse historique a favorisé la reconnaissance nationale et internationale de la valeur patrimoniale de Québec, conférant à l'administration municipale et à sa collectivité une lourde responsabilité en matière de gestion et de préservation. Les gouvernements du Québec et du Canada doivent donc continuer à reconnaître le statut particulier de Québec en matière de patrimoine et à partager cette responsabilité.

La reconnaissance nationale et internationale de Québec s'étend également à l'expertise qu'elle a développée dans les différents domaines du patrimoine. Cela implique que la Ville s'engage à partager, à l'échelle mondiale, ses connaissances et ses expériences de gestion patrimoniale.

### 6.3 Un aspect fondamental de la qualité de vie

La prise en compte et le respect des éléments identitaires du patrimoine collectif, naturel ou culturel, dans l'aménagement de la ville et dans le développement de la communauté, contribuent de façon marquée à la qualité de vie des citoyennes et citoyens. La qualité des milieux de vie et du paysage urbain de Québec témoigne de cette interaction respectueuse entre l'humain et son environnement depuis quatre siècles et de la prise en compte des apports du passé. Avec leur échelle humaine, leur forme urbaine compacte, leurs nombreux lieux publics, leur verdure omniprésente, leurs petites entreprises et leurs commerces de proximité, les quartiers anciens de la ville constituent des cadres de vie à préserver et des modèles de développement pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

Le patrimoine collectif constitue également une dimension fondamentale de la vie culturelle. Grâce aux activités de sensibilisation et de diffusion des traditions et des connaissances offertes par des organismes et des institutions dynamiques, la collectivité prend conscience

de son identité et de l'importance d'en conserver les caractéristiques essentielles. Le grand potentiel éducatif de ces activités favorise la compréhension de l'environnement physique et social de la Ville, de sa culture et de son histoire. Enfin, l'héritage patrimonial collectif influence les différents secteurs de la vie culturelle de Québec. Source intéressante d'inspiration, il concourt à l'existence d'une production artistique originale, qui se distingue.

### 6.4 Une responsabilité collectivement partagée

Comme le patrimoine concerne l'ensemble de la collectivité québécoise, la responsabilité de sa gestion doit être partagée. Une indispensable et étroite complicité doit donc s'établir entre les intervenants en présence, soit la Ville de Québec, dans chacune de ses composantes, et les autres institutions concernées par son patrimoine. La Ville entend proposer un cadre d'action qui traduit ce partage de responsabilités et inviter ses partenaires gouvernementaux et institutionnels à s'associer à sa mise en œuvre.



*Une entrée cochère, rue Saint-Jean*

### 6.5 Un témoin de la diversité et de l'ouverture de la collectivité québécoise

Les caractéristiques identitaires de Québec offrent des variations marquées d'un secteur de son territoire à un autre en raison du contexte local qui les a forgées. Elles témoignent aussi des valeurs, des besoins et des contingences des époques successives qui les ont produites et accumulées au cours de 400 ans d'histoire. Nourri par les couches du temps et par les diversités territoriales, le patrimoine de la ville s'enrichit aussi de l'apport particulier des divers groupes qui la constituent, qu'il s'agisse des communautés autochtones, des premiers arrivants européens et de leurs descendants, des communautés culturelles arrivées plus récemment, et enfin, par le métissage de toutes ces contributions. Ces diversités constituent un atout qui profite à l'ensemble de la collectivité et qui renforce le sentiment d'appartenance des communautés locales. Provenant des couches de l'histoire de Québec, de l'apport de ses divers noyaux de peuplement et de ses communautés culturelles, elles doivent être précisées et reconnues, respectées et mises en valeur.

### 6.6 Un appel à la participation citoyenne

Une politique du patrimoine, en raison du caractère collectif de cet héritage, n'a de sens que si la population adhère aux orientations proposées et souscrit à l'objectif commun de se l'approprier, de le préserver, de le mettre en valeur et de le transmettre. La préservation du patrimoine, sa mise en valeur et son enrichissement constituent un projet de société qui s'élabore dans un esprit de partage et d'ouverture. La Politique du patrimoine invite la collectivité à réaliser cette œuvre commune. Elle habilite les citoyennes et citoyens ainsi que les milieux d'affaires à passer à l'action en leur proposant des outils et des moyens concrets et appropriés.

### 6.7 Un important actif économique

Le patrimoine représente un actif important pour l'économie locale et régionale. Il génère revenus et emplois : les sommes allouées à sa préservation et à sa mise en valeur constituent en ce sens un investissement. Au rang des retombées économiques majeures, on trouve d'abord le tourisme. La Ville de Québec considère d'ailleurs l'essor de cette industrie comme un axe stratégique. Elle entend toutefois réaliser ce développement dans le respect de l'identité de ses quartiers et du bien-être de leur population.

Autres secteurs indéniables d'activité économique, la connaissance, la préservation, la gestion et la diffusion du patrimoine mobilisent des compétences de haut niveau. La valorisation du patrimoine a favorisé à Québec le développement d'une expertise et d'une main-d'œuvre spécialisées dans les domaines de la restauration, de l'architecture, de l'architecture du paysage, de l'urbanisme, de l'environnement, de l'histoire, de l'archéologie, de la muséologie, de l'édition et du multimédia. Cette industrie exporte aujourd'hui ses savoir-faire et ses productions un peu partout au Québec, au Canada et à l'étranger.

La préservation du patrimoine a aussi un effet sur le développement de la richesse collective. Ainsi, un investissement des gouvernements supérieurs complète souvent les subventions accordées aux propriétaires par la Ville pour les inciter à entretenir et à restaurer leurs bâtiments. S'ajoutant à la participation financière des propriétaires eux-mêmes, ces investissements contribuent à l'enrichissement collectif.

Le maintien, la mise en valeur et le développement des pratiques traditionnelles et du patrimoine immatériel constituent aussi un apport économique important, tel qu'en témoignent la production de plusieurs artisans et artisans de la région, la tenue de divers événements et

l'essor des écomusées. Ces ressources recèlent un potentiel qui, malgré les efforts déjà entrepris en ce sens, aurait avantage à être encore mieux exploité. Un actif patrimonial de qualité contribue à attirer sur le territoire des activités d'importance – tournages cinématographiques ainsi que manifestations culturelles et sportives par exemple. L'implantation d'industries créatives dans la ville de Québec n'est enfin certainement pas étrangère à ses riches traditions et à son identité culturelle originale.

## 6.8 Un axe de développement durable

Le développement durable constitue aujourd'hui un enjeu fondamental du devenir des sociétés. Dans ce contexte, il importe d'assurer l'équilibre entre le développement économique, social et environnemental et de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Cet engagement dans la voie du développement durable, la Ville de Québec l'a fait sien, et sa politique du patrimoine s'insère dans cette perspective. Par analogie, la gestion du patrimoine urbain doit permettre la transmission de l'héritage collectif aux générations futures, avec la valeur ajoutée que peut lui apporter la présente génération, sans en compromettre l'authenticité.



*Le chantier naval royal, rue des Vaisseaux-du-Roi*

Les objectifs de la préservation du patrimoine et de la transmission de l'héritage collectif rejoignent aussi ceux du développement durable. Parmi ceux-ci figurent la préservation et la gestion à long terme des ressources naturelles et physiques valables, la préservation de la biodiversité et la diminution de la consommation énergétique. Ces trois objectifs sont intimement liés à la gestion du patrimoine collectif urbain. Alors que le premier objectif est, de toute évidence, synonyme de conservation du patrimoine tel que le définit la présente politique, la préservation de la biodiversité est assimilable à celle de la diversité culturelle et, ainsi, une démarche de développement durable ne peut se concevoir sans un engagement dans la protection des particularités culturelles locales, issues du milieu et de longues traditions qui constituent

le patrimoine, l'identité d'une communauté. Quant à la consommation énergétique, l'économie d'énergie qui découle de la conservation et de la gestion rationnelle du cadre culturel et bâti est indéniable et la perte que génère un développement basé sur des choix à courte vue, sur la démolition systématique et sur le saccage des ressources est facilement mesurable.

Sur le plan social, l'appropriation et la conservation du patrimoine collectif contribuent au maintien de la cohésion sociale. Elles resserrent les liens communautaires, développent l'appartenance au milieu et procurent un sentiment de continuité qui contrebalance les effets aliénants provoqués par les rapides changements technologiques que vivent actuellement nos sociétés.

Les objectifs de la préservation du patrimoine et de la transmission de l'héritage collectif rejoignent aussi ceux du développement durable



## 7. Les orientations





La Politique du patrimoine de la Ville de Québec propose six orientations qui découlent des divers rôles qu'elle joue dans ce domaine, de la notion de patrimoine qu'elle a fait sienne ainsi que des huit fondements sur lesquels elle est basée. Chacune de ces orientations s'accompagne d'objectifs et de pistes d'action. La Ville invite la collectivité à y adhérer et à participer à leur mise en œuvre.

### 7.1 Un patrimoine unique à gérer dans un contexte de développement durable

La communauté québécoise – la Ville, ses partenaires ainsi que les citoyennes et citoyens – doit préserver et mettre en valeur les caractéristiques fondamentales du patrimoine de Québec, lesquelles constituent son identité.

Dans cette perspective, la Ville de Québec s'engage à :

#### 7.1.1 Considérer la dimension patrimoniale dans l'ensemble de ses actions

- Prendre en compte la dimension patrimoniale dans la gestion des propriétés municipales, qu'il s'agisse d'entretien ou de transactions immobilières.
- Considérer la dimension patrimoniale dans les interventions sur le domaine public, qu'il s'agisse de voies de circulation, de parcs ou de places publiques.
- Tenir compte de la dimension patrimoniale dans l'élaboration des grands projets urbains, publics ou privés, et respecter les liens qu'ils entretiennent avec la trame dans laquelle ils s'inscrivent.
- Prendre en compte la dimension patrimoniale dans les exercices de planification, y compris les plans directeurs de quartier.
- Considérer la dimension patrimoniale dans l'analyse des demandes de permis de construire.
- Considérer la dimension patrimoniale dans la rédaction et la gestion de la réglementation d'urbanisme et de construction.

### 7.1.2 Parfaire les outils de planification, de gestion et de contrôle, en fonction de l'évolution de la notion de patrimoine et des nouveaux enjeux qu'elle implique

- Utiliser, de façon constructive et appropriée, en fonction d'une vue d'ensemble, les pouvoirs conférés par le volet municipal de la Loi sur les biens culturels.
- Renforcer les mécanismes de contrôle des interventions et accentuer le dépistage, notamment dans les secteurs sollicités par l'industrie touristique.
- Élaborer des guides d'intervention relatifs à la gestion, à la transformation et à la mise en valeur du cadre bâti là où cela n'a pas été encore réalisé.
- Consolider le rôle de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec et orienter ses décisions en fonction de la notion élargie de patrimoine et des nouveaux enjeux qu'elle implique.
- Élaborer, pour les propriétés et les ensembles urbains ou ruraux, y compris pour les propriétés conventuelles, des plans de protection, de mise en valeur et de développement qui permettront de concilier les nécessaires transformations avec le maintien des caractéristiques qui confèrent aux lieux leur identité.
- Viser l'adaptation de la réglementation du bâtiment au contexte de la gestion et de la conservation du patrimoine bâti.
- Définir les outils de planification et les plans d'action en matière de patrimoine naturel.
- Revoir et compléter la réglementation en matière de patrimoine naturel.
- Maintenir et bonifier les mesures réglementaires visant la conservation des arbres en milieu urbain.
- Adopter une politique et une réglementation d'ensemble sur l'affichage publicitaire pour l'ensemble du territoire dans une optique de mise en valeur des paysages.
- Revoir avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine les procédures et les responsabilités relatives à l'émission des permis et des autorisations dans un objectif de simplification des processus.



*La tour Martello n° 1 sur les plaines d'Abraham*

### 7.1.3 Favoriser la préservation et la mise en valeur d'un environnement naturel et bâti de qualité

- Poursuivre la mise en valeur des arrondissements historiques et des concentrations anciennes inscrites au Plan directeur d'aménagement et de développement.
- Poursuivre la mise en valeur et la requalification des artères commerciales de quartier.
- Assurer l'entretien assidu et favoriser la mise en valeur des immeubles municipaux à valeur patrimoniale.
- Maintenir les programmes d'aide à la restauration existants tout en les évaluant, les actualisant et les tenant à jour.
- Maintenir le volet patrimonial des programmes de subventions à la rénovation qui ne visent pas en premier lieu la mise en valeur du patrimoine.
- Évaluer la faisabilité de développer de nouvelles mesures, qu'elles soient fiscales, financières ou techniques, pour favoriser l'entretien et faciliter la restauration et le recyclage des bâtiments.
- Maintenir le programme de verdissement des quartiers.
- Élaborer un guide à l'usage des propriétaires pour l'entretien et la protection des arbres en milieu urbain.
- Déterminer des milieux naturels d'exception dans chacun des arrondissements et en assurer la protection.
- Poursuivre les interventions de mise en valeur du patrimoine naturel, particulièrement des parcs et des boisés d'intérêt, des falaises ainsi que des berges du fleuve et des rivières.
- Favoriser et réaliser, en collaboration avec les partenaires, la mise en valeur des sites archéologiques importants.

#### 7.1.4 Préserver les diverses composantes du patrimoine mobilier et immatériel et promouvoir leur mise en valeur

- Soutenir les efforts de transmission des savoirs et savoir-faire traditionnels.
- Préserver, documenter et enrichir les collections municipales (archives et collections muséologiques).
- Acquérir des archives privées.
- Mettre en valeur la collection archéologique de la Ville de Québec.
- Établir une politique de gestion des artefacts archéologiques.
- Mettre en œuvre et consolider le programme de préservation et de traitement des archives de la Ville de Québec.
- Définir les responsabilités particulières de la Ville à l'égard du patrimoine privé, favoriser et soutenir sa prise en charge par le milieu.
- Mettre en place une politique de commémoration.
- En matière de patrimoine immatériel, étendre les connaissances et définir les domaines d'intervention de la Ville en collaboration avec les partenaires du milieu associatif, les universités et les intervenants touristiques.

## 7.2 Une responsabilité partagée

Le patrimoine est une responsabilité partagée par l'ensemble de la collectivité. Cette responsabilité commune repose à la fois sur un indispensable partenariat et sur l'initiative de la Ville.

Dans cette perspective, la Ville de Québec s'engage à :

#### 7.2.1 Maintenir et accroître le partenariat avec les gouvernements et leurs mandataires

- Maintenir et améliorer les modes de concertation avec les partenaires gouvernementaux privilégiés.
- Maintenir et développer des ententes de partenariat et des programmes de financement tripartites.
- Susciter l'adoption d'approches concertées avec les gouvernements et leurs organismes.
- Favoriser l'arrimage des objectifs de protection du patrimoine de la Ville et des attentes des gouvernements, ministères et organismes paragouvernementaux.

### 7.2.2 Jouer un rôle efficace de représentation en matière de patrimoine

- Inciter les gouvernements supérieurs et les instances régionales à intégrer la dimension patrimoniale dans leurs programmes et projets d'aménagement et de développement ainsi que dans la gestion de leurs propriétés.
- Inciter le gouvernement du Québec à adopter une politique québécoise du patrimoine dans les meilleurs délais.
- Collaborer avec le gouvernement du Québec à actualiser son cadre législatif dans le domaine de la protection du patrimoine.

## 7.3 Un développement continu des savoirs et de la sensibilité à la valeur patrimoniale

Dans un contexte de développement durable, une action conséquente dans le domaine du patrimoine doit s'appuyer sur des fondements objectifs et privilégier une approche cognitive, ce qui exige le développement et l'adaptation continus des savoirs et de la sensibilité à la valeur patrimoniale.

Dans cette perspective, la Ville de Québec s'engage à :

### 7.3.1 Maintenir et développer l'expertise appropriée

- Participer à la réflexion régionale, nationale et internationale sur les enjeux patrimoniaux dans le cadre de la mission de la Ville.

- Favoriser la transmission du savoir, de l'expérience, des connaissances et de la mémoire du personnel municipal qui travaille dans les domaines reliés à la gestion du patrimoine.
- Établir un programme de formation continue pour le personnel municipal travaillant dans les domaines reliés à la gestion du patrimoine ainsi que pour les membres de la commission et des comités consultatifs d'urbanisme.
- Multiplier les partenariats avec les universités et le milieu de l'enseignement collégial.
- Favoriser le développement de pratiques professionnelles de qualité, à la pointe des connaissances.
- Parfaire la connaissance de l'évolution du territoire et des enjeux patrimoniaux.
- Encourager la relève dans les métiers spécialisés de la restauration du patrimoine.
- Recourir à des comités d'experts pour obtenir des conseils en relation avec des dossiers spécifiques.

### 7.3.2 Reconnaître la particularité du patrimoine de Québec en relevant ses caractéristiques identitaires essentielles

- Poursuivre les inventaires appropriés des différentes collections (art public, monuments et plaques commémoratives, collections, etc.) et du patrimoine immatériel.
- Compléter les inventaires des bâtiments existants et caractériser les composantes du bâti.
- Entreprendre les études de caractérisation des milieux bâtis sensibles.
- Compléter les inventaires et les études de caractérisation des propriétés conventuelles.
- Actualiser et compléter les inventaires consacrés au patrimoine religieux en y intégrant les composantes telles que chapelles, chapelles de procession, cimetières et croix de chemin.
- Parachever les inventaires et la caractérisation des milieux naturels et des boisés d'intérêt.
- Compléter les inventaires et les plans de protection des percées visuelles et des panoramas d'intérêt.

- Collaborer avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine à la réalisation des études de caractérisation des arrondissements historiques.
- Compléter les études de potentiel archéologique pour l'ensemble de la ville.

### 7.3.3 Définir des approches appropriées à la préservation et à la mise en valeur d'éléments patrimoniaux particuliers

- Inventorier et caractériser les paysages culturels.
- Poursuivre la collaboration avec les différentes traditions religieuses, notamment les traditions catholique et anglicane, qui sont les plus présentes sur le territoire, les communautés religieuses et les partenaires concernés, afin d'assurer la gestion adéquate des éléments du patrimoine religieux.
- Adopter un plan d'action intégré pour l'archéologie.



*L'anse de Sillery et l'église Saint-Michel-de-Sillery*

#### 7.3.4 Poursuivre les efforts de sensibilisation et de diffusion des connaissances

- Réaliser un plan stratégique de diffusion des connaissances et de sensibilisation.
- Poursuivre et développer la diffusion des résultats des recherches menées dans le domaine du patrimoine.
- Rendre accessibles et faire connaître les banques d'information existantes en ayant recours aux nouvelles technologies de l'information et des communications, tel Internet.
- Accentuer les efforts de diffusion en archéologie.
- Inviter les médias à poursuivre et à accentuer leurs actions en matière de diffusion des connaissances et de promotion du patrimoine.

#### 7.3.5 Susciter l'adoption et la mise en œuvre d'un plan concerté de consolidation et de développement des institutions muséales

- Favoriser le développement de thématiques nouvelles ou complémentaires, notamment en ce qui a trait au patrimoine scientifique, ethnologique, naturel et des communautés culturelles.

- Renforcer la mise en réseau et le partage des ressources.
- Faire jouer aux institutions soutenues par la Ville un rôle de catalyseur dans la présentation du patrimoine de proximité.
- Assurer un meilleur arrimage entre la recherche et la diffusion.

### 7.4 La nécessaire appropriation citoyenne

Les gestes et les actions posés quotidiennement sur l'environnement par les citoyennes et citoyens ont un effet important sur la protection et la mise en valeur du patrimoine, ce qui en fait des intervenants de premier plan pour sa transmission aux générations futures.

Dans cette perspective, la Ville de Québec s'engage à :

#### 7.4.1 Sensibiliser les citoyennes et citoyens, les propriétaires et les milieux d'affaires à la valeur patrimoniale de leur milieu et aux pratiques de préservation appropriées

- Faire connaître les principes et les critères d'intervention sur les bâtiments.
- Maintenir, développer et promouvoir les services conseils de la Ville en matière de patrimoine, en fonction de ses domaines d'expertise.

- Diriger les citoyennes et citoyens vers les ressources appropriées.
  - Faire connaître les programmes d'aide financière et technique.
  - Former le personnel municipal chargé de renseigner la population.
  - Fournir une aide technique et professionnelle aux propriétaires d'immeubles ou de collections détenant un statut ou présentant un intérêt patrimonial.
  - Élaborer, en collaboration avec les partenaires concernés, les médias et les organismes de protection, des activités de formation et de sensibilisation.
  - Sensibiliser le milieu des affaires à la valeur sociale et économique du patrimoine.
- 7.4.2 Favoriser l'engagement des citoyennes et citoyens et du milieu des affaires en matière de patrimoine
- Faire connaître les forums d'expression disponibles.
  - Mettre à profit les connaissances et la vigilance des citoyennes et citoyens soucieux de la conservation du patrimoine.
  - Reconnaître les interventions exemplaires et en accroître la visibilité.
  - Organiser des consultations publiques sur des enjeux d'importance.
  - Mettre en œuvre, de concert avec les organismes du milieu, des activités et des projets qui suscitent la participation de la population.
  - Inviter le milieu des affaires à mettre son patrimoine en valeur.
  - Inciter le milieu des affaires à s'associer à des projets de mise en valeur du patrimoine.

#### 7.4.3 Faciliter l'accès au patrimoine

- Mettre en place des mesures favorisant une plus grande fréquentation des musées et des lieux d'interprétation.
- Ouvrir davantage les chantiers archéologiques.
- Faciliter l'accès du public aux archives historiques, aux collections d'objets muséologiques, aux collections archéologiques ainsi qu'aux œuvres d'art de la Ville, principalement en utilisant les réseaux municipaux.
- Maximiser l'utilisation du réseau Internet pour la diffusion des banques de données et des collections de la Ville.
- Utiliser le réseau Internet pour la diffusion des banques d'information sur le patrimoine des quartiers.

- Susciter la réalisation d'activités d'éducation et de sensibilisation au patrimoine en milieu scolaire et y collaborer.

#### 7.4.4 Consolider les partenariats avec les sociétés et les organismes de protection du patrimoine

- Poursuivre et élargir la concertation avec les milieux associatifs dans un objectif de rapprochement et de partage des visions.
- Recourir à des collaborations et à des échanges d'expertises complémentaires avec les milieux associatifs.
- Encourager l'apport des sociétés et des organismes de protection à la préservation et à la diffusion des valeurs patrimoniales et reconnaître l'importance de leur contribution.



*La place de la Gare*

## 7.5 Un patrimoine diversifié à transmettre

Le patrimoine de Québec témoigne de l'apport de tous les peuples qui ont bâti la ville, de leur interaction avec leur environnement, de la diversité des activités qui s'y sont déroulées à toutes les époques de son histoire. Avec cette diversité vient la responsabilité de la préserver et de la transmettre.

Dans cette perspective, la Ville de Québec s'engage à :

### 7.5.1 Convenir de la diversité du patrimoine sur l'ensemble du territoire

- Favoriser la reconnaissance et l'appropriation, par les collectivités locales, du patrimoine de proximité.
- Promouvoir, auprès du personnel des arrondissements et des services communs, la coopération et la complémentarité en matière de gestion, de diffusion et de sensibilisation.
- Documenter le patrimoine de proximité de l'ensemble du territoire.

### 7.5.2 Reconnaître et promouvoir l'apport des diverses communautés culturelles au patrimoine de Québec

- Poursuivre et élargir les partenariats avec les dirigeants du territoire de Wendake pour élaborer des projets complémentaires de mise en valeur du patrimoine.
- Élargir les efforts de valorisation du patrimoine des communautés culturelles présentes sur le territoire.

### 7.5.3 Reconnaître et promouvoir le patrimoine de la modernité

- Caractériser, inventorier et documenter le patrimoine moderne, notamment dans le domaine immobilier.
- Mettre en œuvre des mesures favorisant sa gestion adéquate, sa reconnaissance et son appropriation.

## 7.6 Un levier de développement durable

Le patrimoine contribue à l'essor économique, social et culturel de la communauté québécoise, qui s'engage à le préserver et à le transmettre dans une perspective de développement durable.

Dans cette perspective, la Ville de Québec s'engage à :

### 7.6.1 Assurer la mise en valeur du patrimoine comme actif touristique, dans le respect du fragile équilibre entre les besoins de la population résidante et ceux des touristes

- Diversifier l'offre touristique par la mise en valeur du patrimoine à l'extérieur de l'arrondissement historique de Québec, notamment dans les arrondissements historiques de Beauport, de Charlesbourg et de Sillery ainsi que dans les concentrations anciennes inscrites au Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD).
- Diversifier l'offre touristique par la mise en valeur du patrimoine religieux (églises, ensembles conventuels, cimetières et îlots paroissiaux de haute valeur patrimoniale).
- Prendre les mesures nécessaires pour que le développement de l'industrie touristique dans les zones à haut potentiel respecte les caractéristiques identitaires physiques et fonctionnelles du milieu et les besoins de la population locale, notamment en matière de

circulation, de maintien du commerce de proximité et de maintien de la fonction résidentielle.

- Réaliser, en collaboration avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la SODEQ, un plan d'animation de la place Royale respectant le caractère des lieux et les objectifs qui ont présidé à leur restauration.
- Établir un plan d'action pour favoriser le maintien ou la réinsertion du commerce de proximité dans les quartiers où il est menacé.
- Mettre en œuvre le plan de gestion intégrée des déplacements dans le Vieux-Québec.

### 7.6.2 Favoriser l'utilisation et le recyclage des ressources patrimoniales

- Encourager le recyclage et la réutilisation des bâtiments existants et privilégier leur réutilisation à des fonctions compatibles avec leur milieu environnant.
- Pour les fins municipales, privilégier le recyclage et la réutilisation de bâtiments existants à la construction neuve, lorsque le choix se présente.
- Évaluer la possibilité de taxer l'inoccupation des locaux ou des bâtiments.

7.6.3 Utiliser le potentiel patrimonial de Québec comme levier de développement économique, social et culturel

- Favoriser l'intégration du patrimoine dans les programmes d'enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire.
- Inciter l'industrie de la construction à développer des matériaux économiques, durables et compatibles avec les orientations en matière d'intervention sur les bâtiments.
- Encourager le maintien des métiers traditionnels de la construction.
- Inciter l'industrie touristique à développer des produits basés sur la qualité du patrimoine de la ville.
- Encourager l'industrie culturelle à intégrer la valeur patrimoniale dans ses productions.

7.6.4 Assurer la diffusion de l'expertise et du patrimoine québécois sur la scène nationale et internationale

- Promouvoir, sur la scène internationale, l'expérience de l'administration municipale en matière de gestion du patrimoine par divers moyens techniques et électroniques et à travers diverses organisations internationales.
- Continuer à soutenir l'Organisation des villes du patrimoine mondial (OVPM) et à prendre part à ses activités.
- Favoriser les initiatives d'échanges et de mise en réseau.
- Poursuivre et élargir le partage d'expertise avec d'autres villes.



## 8. La stratégie de mise en œuvre

**L**a Ville de Québec souhaite que le contenu de la Politique du patrimoine, largement discuté et enrichi tout au long du processus d'élaboration, demeure actuel et qu'il puisse guider ses actions dans ce domaine pendant les prochaines années. Par ailleurs, il importe que les orientations retenues soient traduites en gestes concrets adaptés aux préoccupations de l'administration municipale et aux besoins exprimés au cours des séances de consultation qui ont précédé l'adoption de la politique. Pour atteindre cette finalité, la Politique du patrimoine doit être mise en œuvre et traduite dans un plan d'action précisant les gestes à poser et les mesures à instaurer. Ce plan d'action doit être évolutif, révisé, adapté, évalué régulièrement et arrimé au processus budgétaire ainsi qu'au programme triennal d'immobilisation de la Ville.

Pour la mise en œuvre de la politique, la Ville retient trois principes, en accord avec les orientations véhiculées.

### **Optimiser les ressources existantes**

D'abord, la Ville entend, pour mettre la politique en œuvre, optimiser les ressources humaines et matérielles en place plutôt que d'en injecter de

nouvelles. Dans cette optique, et dans le respect des priorités définies dans le plan d'action, elle affectera à l'intérieur de son cadre budgétaire actuel, les ressources nécessaires à l'implantation de cette politique. La Ville suscitera l'adhésion du personnel déjà en place, aussi bien dans les unités de service commun que dans celles de proximité, aux orientations des services communs et de proximité de la politique et à sa mise en œuvre. Il sera ainsi amené à considérer la dimension patrimoniale dans son travail et à intégrer à sa tâche les nouveaux mandats définis dans le plan d'action.

### **Consolider les instances en place et faire appel à une participation élargie du milieu**

Ensuite, plutôt que d'instituer de nouveaux organes de consultation et de suivi, la Ville entend suivre, coordonner et évaluer son plan d'action en prenant appui sur le milieu et sur les instances déjà en place, qui sont souvent particulières à la ville et qui constituent son patrimoine institutionnel. Elle souhaite faire participer le milieu, les organismes et la population à l'établissement des priorités, à l'actualisation et au suivi du plan d'action.



*La Basse-Ville du côté du Vieux-Port*

## Solliciter les partenariats

Enfin, la Ville invite ses partenaires à collaborer à la mise en œuvre de la politique. Gouvernements, organismes paragouvernementaux, milieux de l'enseignement ou des affaires, médias, institutions muséales, associations et population pourront ainsi adhérer à la Politique du patrimoine par leurs actions, dans les limites de leurs moyens et dans leur domaine de compétence. Cette participation est essentielle. Sans elle, la gestion du patrimoine collectif, dans sa définition élargie et dans un contexte de développement durable, s'avère difficilement réalisable. La Ville s'engage pour sa part à travailler de façon exemplaire à la mise en œuvre de la politique, en priorité dans les domaines qui relèvent directement de son champ de responsabilité. Elle assumera aussi pleinement, en matière de patrimoine, ses rôles de leader, d'agent promoteur et rassembleur.

En tenant compte de ces principes, la Ville compte articuler la mise en œuvre de la politique autour de trois volets.

### 8.1 Élaborer un plan d'action triennal

En s'inspirant des attentes et des besoins exprimés par le milieu lors des diverses rencontres de consultation, le Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec élaborera un plan d'action triennal, actualisé annuellement. Ce plan détaillera les actions à entreprendre dans toute

la ville. Il tiendra compte des sommes disponibles au budget d'exploitation des unités concernées, des enveloppes du programme triennal d'immobilisation et des montants prévus par les ententes et programmes liés à la protection, à la mise en valeur et à la gestion du patrimoine. Ce plan d'action déterminera aussi les partenariats à solliciter et les responsabilités à partager. Il sera réalisé en concertation avec les services communs et de proximité appropriés.

### 8.2 Consolider ou mettre en place des instances de suivi et de coordination

Comme l'énonce la politique, la Ville souhaite que le patrimoine devienne une préoccupation constante, qu'il s'intègre au processus décisionnel et que le plus grand nombre de citoyennes et citoyens se l'approprient. Pour cette raison, elle ne veut pas créer une nouvelle entité essentiellement dévolue à cette question, ce qui marginaliserait les ressources patrimoniales.

La Ville dispose par ailleurs déjà d'organismes originaux; parmi eux, la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec, dont l'expertise municipale en matière de préservation et de conservation du patrimoine bâti est unique, et les conseils de quartier actifs dans les zones patrimoniales qui ont souvent joué un rôle positif dans la sensibilisation et la mise en valeur du patrimoine.

La Ville a aussi déjà mis sur pied, avec la participation de ses partenaires, des instances de suivi vouées à la gestion du patrimoine : les comités de gestion et de direction de l'entente avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec; le comité de concertation sur le patrimoine de Québec, où elle travaille avec les gouvernements provincial et fédéral; le comité de concertation sur le patrimoine religieux, instauré en collaboration avec les autorités religieuses. La Ville entend continuer sa concertation avec les organismes et les inviter à travailler dans le sens de la présente Politique du patrimoine.

La Ville est toutefois consciente qu'elle doit, au sein même de son organisation, mettre en place de meilleurs mécanismes de concertation : il importe de faciliter les échanges et de créer la synergie nécessaire entre les services communs concernés et les arrondissements. La Ville doit s'attarder à cette question en priorité. Ce faisant, elle définira des indicateurs d'atteinte des objectifs en vue du suivi des plans d'action triennaux et harmonisera la Politique du patrimoine avec les autres politiques municipales.

Or, afin de se rapprocher de la population, du monde des affaires, des milieux de l'enseignement et du milieu associatif touché par le patrimoine, la Ville entend innover et mettre en place, pour des

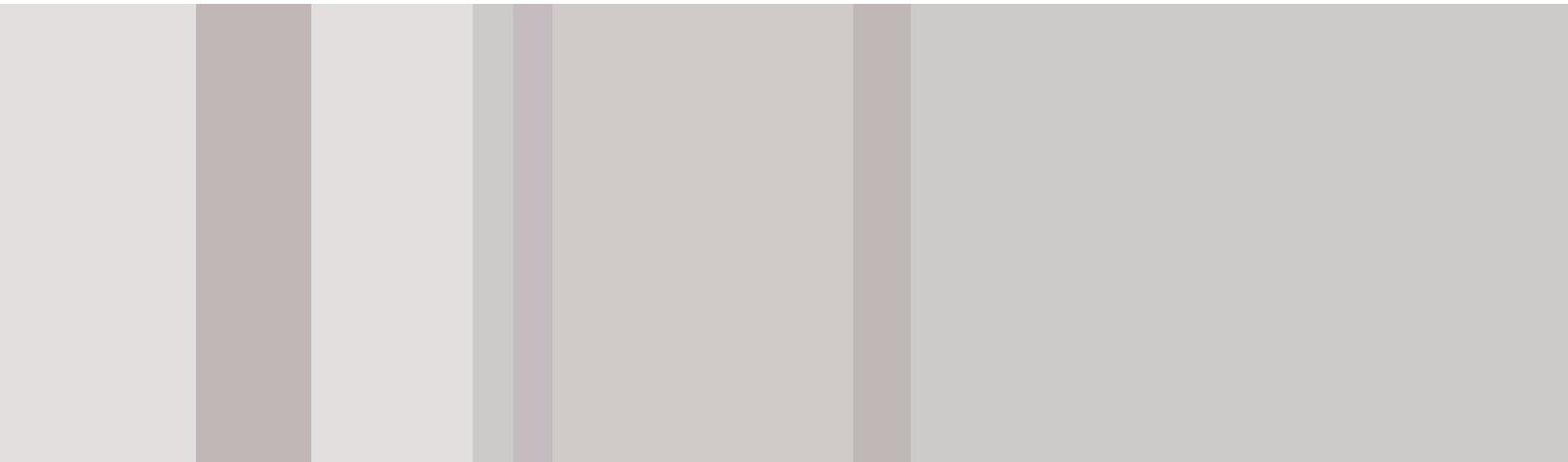
questions particulières, des tables de concertation regroupant les acteurs intéressés. Elle compte, surtout, instaurer un forum triennal où les différents intervenants feront le point sur la mise en œuvre de la politique et la réorienteront au besoin.

### **8.3 Favoriser l'appropriation de la politique par les diverses instances de la Ville et par les partenaires**

Sans diffusion convenable, la Politique du patrimoine n'aura aucun sens, aucune incidence. La Ville entend donc la diffuser, dès son adoption, auprès de trois groupes ciblés.

Au moyen d'activités de formation et d'information, la Ville sensibilisera rapidement aux enjeux du patrimoine tout le personnel municipal, celui des services communs et des arrondissements. Elle se souciera parallèlement de diffuser la Politique auprès de la population et de ses partenaires. Enfin, étant l'une des villes pionnières dans ce domaine, elle compte promouvoir son expérience auprès d'autres organisations municipales concernées par la gestion de leur patrimoine.

La Ville s'engage à investir à long terme dans ces activités de sensibilisation. Elle compte ainsi faire de la question du patrimoine la préoccupation du plus grand nombre, inciter la population à participer à l'établissement des priorités et à la mise en œuvre du plan d'action.



# Les annexes

## Rédaction et suivi de projet

### **M<sup>me</sup> Francine Bégin**

Directrice, Division design, architecture et patrimoine, Service de l'aménagement du territoire, Ville de Québec

## Comité de suivi

### **M. Robert Caron**

Historien d'art, Service de l'aménagement du territoire, Ville de Québec

### **M<sup>me</sup> Diane Collin**

Urbaniste, Service de l'aménagement du territoire, Ville de Québec

### **M. Pierre Lahoud**

Historien, Direction de la Capitale-Nationale, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec

### **M<sup>me</sup> Marie-Christine Magnan**

Conseillère en communication, Service des communications, Ville de Québec

### **M. Alain Roy**

Consultant, Histoire plurielle

### **M<sup>me</sup> Henriette Thériault**

Directrice, Division arts et patrimoine, Service de la culture, Ville de Québec

## Comité scientifique consultatif

### **M. David Belgue**

Président, Conseil du paysage québécois

### **M. Pierre Larochelle**

Professeur à la retraite, École d'architecture, Université Laval

### **M. Jacques Mathieu**

Professeur, Département d'histoire, Université Laval

### **M. Marcel Moussette**

Professeur au Département d'histoire et directeur du Centre interuniversitaire d'études sur les lettres, les arts et les traditions (CELAT), Université Laval

### **M. Marc St-Hilaire**

Professeur au département de géographie, Université Laval

### **M. Laurier Turgeon**

Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine ethnologique et professeur au Département d'histoire, Université Laval

# Annexe 2

## Les séances d'information et les audiences publiques

### **Séances d'information**

**Le 2 mai 2006, à 19 h**

Club social Victoria  
Arrondissement de La Cité

**Le 3 mai 2006, à 19 h**

Bureau d'arrondissement  
Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery

### **Audiences publiques**

**Le 13 juin 2006, à 14 h 30**

Club social Victoria  
Arrondissement de La Cité

# Les organismes et les personnes qui ont déposé un mémoire

## Annexe 3

### Les organismes

Association des Archéologues du Québec  
Comité de citoyens du Vieux-Sillery  
Commission consultative de la culture, des loisirs  
et de la vie communautaire  
Conseil de la culture des régions de Québec  
et de Chaudière-Appalaches  
Conseil de quartier de Montcalm  
Conseil de quartier de Saint-Sacrement  
Conseil des monuments et sites du Québec  
Conseil québécois du patrimoine vivant  
Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France  
Fédération des Astronomes amateurs du Québec  
et la Société Royale d'Astronomie du Canada  
Fédération des sociétés d'histoire du Québec  
Fondation de l'école de rang de Québec  
Les Amis de la vallée du Saint-Laurent  
Musée national des beaux-arts du Québec  
Petite École de Rang de Québec  
Société historique du Cap-Rouge

### Les personnes

M. Roger Chouinard  
M. Yvan Dutil  
M. Patrice Fortin  
MM. Langis Harvey, Jocelyn Lacroix  
et M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette  
M<sup>mes</sup> Francine Marcotte et Mary Shee  
M<sup>me</sup> Denise Robitaille  
M. Benoît Woo

# Annexe 4

## Bibliographie

- GOUVERNEMENT DU CANADA. *Politique sur la gestion des ressources culturelles*, Québec, Parcs Canada, 1994, n.p.
- GOUVERNEMENT DU CANADA. *Rapport périodique sur l'application de la Convention du patrimoine mondial. Section II: Rapport sur l'état de conservation de l'arrondissement historique de Québec*, Québec, Parcs Canada, 2006, n.p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Consolider la capitale du Québec*, Québec, Commission de la capitale nationale, 2003, 31 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *La politique de l'environnement bâti dans la capitale nationale du Québec*, Québec, Commission de la capitale nationale, 1998, 30 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Notre patrimoine, un présent du passé*, Québec, Groupe-conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec, 2000, 59 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Parachever et mettre en valeur la colline Parlementaire*, Québec, Commission de la capitale nationale, 2000, 65 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Politique de commémoration dans la capitale*, Québec, Commission de la capitale nationale, 2005 version amendée de celle de 1998, 40 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Politique de rayonnement culturel de la capitale*, Québec, Commission de la capitale nationale, 1998, 19 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Politique relative à la capitale nationale*, Québec, Commission de la capitale nationale, 1998, 60 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Politique relative à la capitale nationale: Plan d'action de la Commission de la capitale nationale du Québec*, Québec, Commission de la capitale nationale 1998, n.p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Politique relative à la capitale nationale: plan d'action du ministère de la Culture et des Communications*, Québec, Ministère de la Culture et des Communications du Québec, 1998, 37 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Québec, la capitale et sa dynamique culturelle*, Québec, Ministère de la Culture et des Communications du Québec, 1992, 40 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Schéma directeur d'aménagement lumière*, Québec, Commission de la capitale nationale, 2005, 2003, 17 p.
- VILLE D'OTTAWA (Ontario). *Plan pour les arts et le patrimoine*, Ottawa, 2003, 74 p.
- VILLE DE CHRISTCHURCH (Nouvelle-Zélande). *Heritage Conservation Policy*, Christchurch, Environmental Policy and Planning Unit, 1999, 21 p.

- VILLE DE COQUITLAM (Colombie-Britannique). *Heritage strategic plan*, Coquitlam, 2001, 63 p.
- VILLE DE GREATER TAREE (Australie). *Greater Taree City Council Heritage Strategy*, Greater Taree, 2006, 5 p.
- VILLE DE LEEDS (Grande-Bretagne). *Growing people, growing creativity, an arts and heritage strategy for leeds*, Leeds, 74 p.
- VILLE DE MONTRÉAL. *Politique du patrimoine*, Montréal, 2005, 97 p.
- VILLE DE MONTRÉAL. *Rapport du groupe-conseil : énoncé d'orientation pour une politique du patrimoine*, Montréal, 2004, 37 p.
- VILLE DE QUÉBEC. *Le contrôle architectural à Québec*, 2005.
- VILLE DE QUÉBEC. *Plan directeur d'aménagement et de développement*, 2005.
- VILLE DE QUÉBEC. *Politique culturelle*, 2004.
- VILLE DE QUÉBEC. *Répertoire des milieux naturels d'intérêt de Québec*, 2005.
- VILLE DE QUÉBEC. *Stratégies de développement durable de la Ville de Québec*, 2002.
- VILLE DE QUÉBEC. *Une vision pour Québec : l'avenir maintenant! Plan stratégique de la Ville de Québec 2004-2008*, 2004.
- VILLE DE QUÉBEC. *Vision stratégique de la Ville de Québec en matière de tourisme*, 2005.
- VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP. *Comité aviseur pour une politique du patrimoine : la culture de la ville. État de situation du patrimoine*, Rivière-du-Loup, 2002, 63 p. et annexes.
- VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP. *Politique du patrimoine : notre identité en jeu*, Rivière-du-Loup, 2002, 28 p.
- VILLE DE VICTORIA (Colombie-Britannique). *A heritage strategic plan for the city of Victoria*, Vancouver et Perth, 2002, 70 p.
- VILLE DE WAITAKERE (Nouvelle-Zélande). *Heritage Strategy Action Plan*, Waitakere, 2004, 44 p.

**Réalisation :** Service de l'aménagement du territoire

**Édition :** Service des communications

**Photos :** Luc-Antoine Couturier, Claudel Huot, Alain Vinet et Ville de Québec

Octobre 2007

[www.ville.quebec.qc.ca](http://www.ville.quebec.qc.ca)





Imprimé sur du papier 30 % postindustriels

